

# Les Vacances d'Anita

✦ CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT ✦

## DEVIS GIR

### L'ÎLE DE CHYPRE en 2026

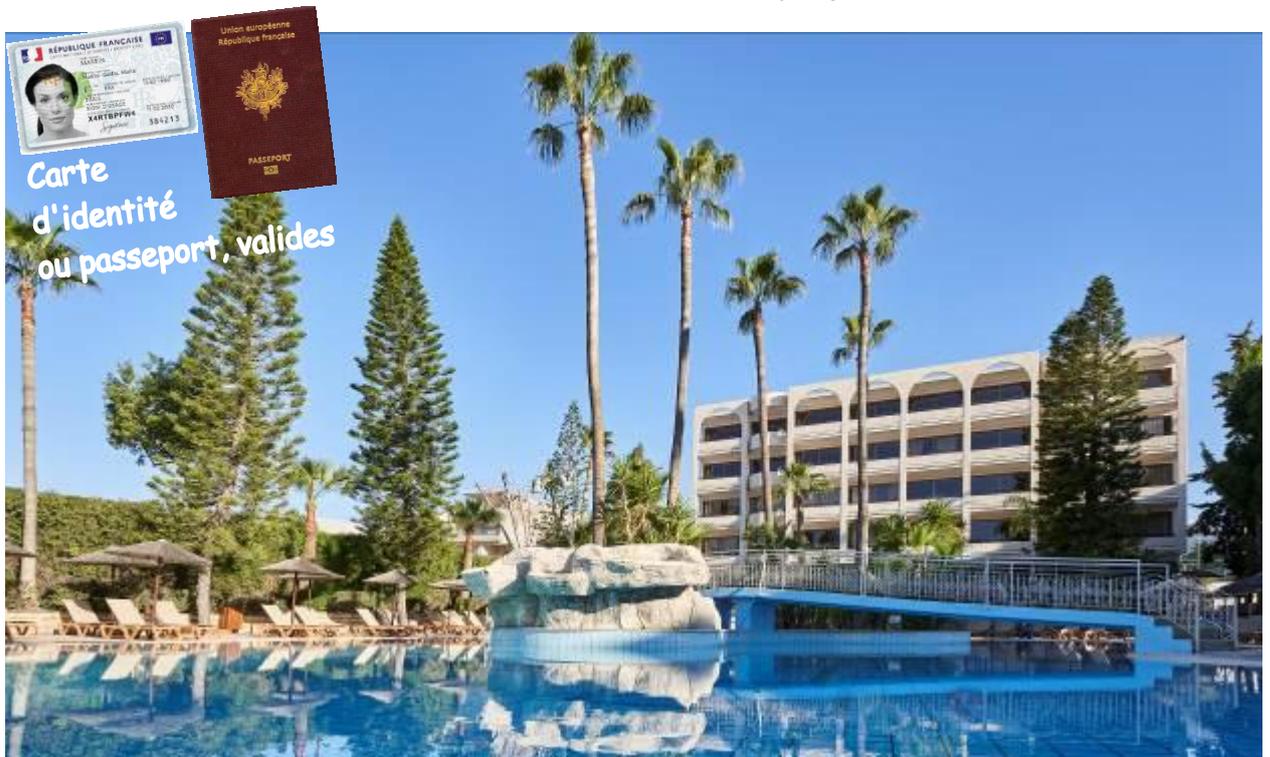
Séjour à l'hôtel Top Club Atlantica Oasis 4\*<sup>NL</sup>

Au départ de l'aéroport de Cherbourg-Manche (Maupertus)

Du 19 au 26 avril 2026 (VACANCES DE PÂQUES)

En formule Tout compris (7 nuits)

« Une île entre ciel et mer, entre plages et culture »



Votre équipe Top Clubs francophone et internationale vous accueille dans cet hôtel situé au centre de Yermasoyia, le centre touristique de Limassol, à quelques minutes à pied des boutiques et des restaurants. L'Atlantica Oasis offre de nombreuses infrastructures de loisirs pour des vacances bien remplies !



#### POINTS FORTS

Formule Tout Compris et petite équipe d'animation francophone

Plusieurs piscines dont 1 couverte et chauffée

Le patrimoine riche de Chypre

Situation dans le centre urbain de Limassol et proche Paphos

# Les Vacances d'Anita

✧ CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT ✧

Chypre est une île entre ciel et mer, entre Europe et Asie, entre plages et culture, entre passé et présent. Les civilisations passées y ont laissé leur empreinte. Les plages et les terres champêtres de l'intérieur de l'île, avec leurs vignes, ont fait toute la réputation de Chypre. La ville côtière de Paphos renferme des sites archéologiques liés au culte d'Aphrodite : ruines de palais, tombes et villas décorées de mosaïques.

## LES CHAMBRES

276 chambres réparties dans un bâtiment principal de 5 étages et 3 bâtiments annexes. Les chambres climatisées (de mai à octobre) disposent de la télévision par satellite, d'un réfrigérateur, d'un téléphone, nécessaire à thé et café, coffre-fort (payant), connexion Wifi, salle de bain avec baignoire/douche, sèche-cheveux et d'un balcon ou d'une terrasse. Différentes catégories de chambres vous sont proposées :

- Chambres Standard (26m<sup>2</sup>) pouvant accueillir maxi 2 adultes + 1 enfant -12 ans + 1 bébé -2 ans
- Juniors Suites avec un sofa avec supplément (36m<sup>2</sup>) pouvant accueillir maxi 2 adultes + 2 enfants + 1 bébé -2 ans
- Suites Famille avec supplément (36m<sup>2</sup>) pouvant accueillir maxi 2 adultes + 2 enfants avec des lits superposés + 1 bébé -2 ans



## RESTAURATION

Votre Top Clubs Atlantica Oasis vous accueille en **formule Tout compris**.

- Le restaurant principal l'Agora vous accueille pour le petit-déjeuner, déjeuner et dîner dans une ambiance conviviale et chaleureuse, des spécialités locales et internationales sont proposées sous forme de buffet, un buffet pour les enfants est également disponible.
- 3 restaurants à la carte peuvent également vous accueillir sur réservation (1 soir par semaine sur réservation soumis à disponibilité) : The à la carte restaurant proposant une cuisine internationale, le Italian Kitchen proposant des spécialités italiennes. Karavi (selon la saison), pour déguster de délicieuses grillades sous le soleil.
- 4 bars à disposition dont le Mocha café, le Zeta cocktail bar (réservé aux adultes uniquement), le Karavi pool bar et le Leto bar (ouverts de mai à octobre)
- **La Formule Tout compris** vous donne accès au restaurant pour tous vos repas avec boissons non alcoolisées (eau, sodas), bière de la région et vins locaux.
- Snack : 10h30-17h00 au Mocha café. (Chocolats et chips avec supplément)
- Sélection de boissons locales aux restaurants et bars de l'hôtel : bière pression, spiritueux locaux, boissons non alcoolisées, vin maison (10h-minuit)
- La formule tout compris débute selon les horaires de vol soit : A partir du déjeuner du jour 1 et termine au petit déjeuner du jour 8, ou à partir du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 8.



## ANIMATION, SPORTS & LOISIRS

L'hôtel dispose de 4 piscines : 1 couverte (chauffée de mars à avril), 2 d'eau douce et 1 avec hydromassage pour adultes, piscine pour enfants avec bateau pirate avec petit toboggan. Des chaises longues et des parasols sont disponibles gratuitement à la piscine. Petite plage de sable aménagée située à 300 mètres (transats et parasols payants). Un centre de bien-être donne accès à un sauna et un petit espace fitness (payant, mais accès gratuit 1 fois dans la semaine).

# Les Vacances d'Anita

✧ CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT ✧

Votre équipe d'animation vous propose, 6 jours sur 7, un large programme d'activités en journée : aquagym, réveil musculaire, fitness, terrain multi sport, squash, tennis de table (équipement sous caution 20€), mini-foot, fitness, aqua gym, mini volley-ball, mini basket, fléchettes. **Avec participation** : salle de jeux dont jeux vidéo, centre de bien-être, sauna, bain de vapeur.

Votre équipe vous réserve également un programme de soirées animées, dansantes et festives, des spectacles et de l'ambiance. Live music, soirée Top Exploreur avec spectacle folklorique et soirée Top Surprise vous promettent des moments inoubliables



Votre Top Exploreur vous réserve chaque jour un programme d'activités découverte au sein du club ou à proximité afin de vous faire découvrir les coutumes locales, les environs et de partir à la rencontre des habitants de la région : cours de langue ou dégustation de produits locaux, promenade le long du littoral, balade vers Limassol

Avec participation Sports nautiques sur la plage (payants)

## **MINI-CLUB**

**Nos équipes Top Mini, Top Kids et Top Teen accueillent vos enfants de 4 à 17 ans, 6 jours par semaine pendant les vacances scolaires.**

- **Les 4 à 7 ans et les 8 à 12 ans** seront accueillis de 10h30 à 13h et de 15h à 17h au sein de notre Mini Club. 2 jours par semaine nos équipes vous proposent de s'occuper de vos enfants également pendant le déjeuner pour vous permettre de profiter pleinement de vos activités découverte. Une veillée par semaine est organisée par le Mini club vous permettant d'apprécier votre soirée en toute sérénité.
- **En journée au Mini club** : activités créatives, ludiques, danse et mini cours de langue en intérieur. En extérieur : aire de jeux, jeux piscine, jeux de balles, chasse au trésor et de nombreuses surprises. En soirée : Mini disco, défilé, spectacle...
- **Le Top Teen** proposera chaque jour des points de rendez-vous aux plus grands ainsi que de nombreuses activités au choix : tournois de mini-volley, quilles finlandaises, waterpolo, concours de photos et de selfies, activité reportage

## **SERVICES**

Wifi gratuit dans tout l'hôtel, prêt de draps de bain pour la piscine (contre caution), parking. **Avec participation** : blanchisserie, nettoyage à sec, salon de coiffure, kiosque, supérette, boutiques.



## **A SAVOIR**

- Représentant Top joignable tous les jours.
- Hôtel situé en zone urbaine, à 300 mètres d'une petite plage aménagée (rues à traverser, chaises longues et parasols payants).
- Prêt de serviettes de plage (contre caution)
- Tenue correcte exigée pour le dîner (pas de short ni de bermuda).
- Pique-nique disponible en cas d'excursion (à réserver en avance avant 18H la veille de la sortie)
- Programmes d'activités et d'animations susceptibles de modifications ou d'annulation selon les conditions météo
- Chypre : Monnaie Euro / Décalage horaire +1h par rapport à la France.
- Températures moyennes dans Air : 20°C à 23°C / Mer : 18°C à 21°C
- Hôtel Top Club Atlantica Oasis ou similaire

# Les Vacances d'Anita

» CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT «

## DEVIS GIR

### L'ÎLE DE CHYPRE en 2026

Séjour à l'hôtel Top Club Atlantica Oasis 4\*NL

Au départ de l'aéroport de Cherbourg-Manche (Maupertus)

Du 19 au 26 avril 2026 (VACANCES DE PÂQUES)

En formule Tout compris (7 nuits)

**TARIF SEJOUR PAR ADULTE : 1285 €**

#### Ce prix comprend :

- L'assistance Les Vacances d'Anita au départ de l'aéroport de Cherbourg-Maupertus,
- Le transport aérien en vol spécial CHERBOURG/LARNACA Aller/Retour,
- Les taxes aéroport et redevances passager : 85€ (à ce jour, modifiables sans préavis),
- Les transferts en autocar aéroport/hôtel/aéroport à destination avec assistance francophone,
- Le logement base chambre Standard double en formule tout compris, base 7 nuits sur place au Top Club Atlantica Oasis 4\*NL,
- Les taxes de séjour (modifiables sans préavis)
- L'assistance d'un représentant francophone sur place et une réunion d'information sur place,
- **Un carnet de voyage par logement et 1 bagage en soute (poids entre 15kg et 20kg selon compagnies aériennes) + 1 sac en cabine (poids 5kg environ) inclus par personne**

#### Ce prix ne comprend pas :

- Tout ce qui n'est pas mentionné dans « ce prix comprend ».
- Les frais d'inscription de 22€ pour le contrat
- Le carnet de voyage supplémentaire (optionnel) pour les chambres à partager (comprenant une pochette, 1 étiquette bagage, 1 guide de la destination et les documents de voyage) : 15 €
- Le supplément chambre individuelle : + 490 € / personne (EN NOMBRE TRES LIMITE ET EN DEMANDE, SELON DISPONIBILITE)
- Tarif 1 enfant de 02 à 11 ans inclus partageant la chambre Standard avec 2 adultes payants : 674€/enfant
- Forfait bébé de moins de 02 ans : 120 € / bébé (Attention : bébé voyage sur les genoux des parents et n'a pas de franchise bagage)

#### CHAMBRE JUNIOR SUITE (EN DEMANDE SELON DISPONIBILITE)

- Le supplément « chambre Junior Suite » pour la semaine : + 230 € / adulte
- Tarif 1<sup>er</sup> enfant de 02 à 11 ans inclus partageant la chambre Junior Suite avec 2 adultes payants : 674€/enfant
- Tarif 2<sup>ème</sup> enfant de 02 à 11 ans inclus partageant la chambre Junior Suite avec 2 adultes payants : 950€/enfant

#### CHAMBRE SUITE FAMILLE (EN DEMANDE SELON DISPONIBILITE)

- Le supplément « chambre Suite Famille » pour la semaine : + 290 € / adulte
- Tarif 1<sup>er</sup> enfant de 02 à 11 ans inclus partageant la chambre Suite Famille avec 2 adultes payants : 674€/enfant
- Tarif 2<sup>ème</sup> enfant de 02 à 11 ans inclus partageant la chambre Suite Famille avec 2 adultes payants : 950€/enfant

- Tarif monoparentale : Si 1 adulte + 1 enfant = 2 tarifs adultes
- Les éventuelles hausses de carburant, de change ou de taxes (jusqu'à 20 jours avant le départ)
- Les excursions (à réserver sur place), dépenses personnelles et pourboires.
- L'assurance Multirisques (Cediv'groupes option 17) :  
>En chambre Standard : +59 € / personne en chambre double et +69 € en chambre individuelle,  
>En chambres Junior Suite ou Suite Famille : +69 € / personne,  
(tarif groupe valable pour un minimum de 10 personnes souscrivant l'assurance. Voir résumés des garanties en fin de devis.)

**Important :** devis établi le 17 avril 2025, ne signifiant ni vente ferme, ni prise d'option. **SOUS RESERVE DE CONFIRMATION DEFINITIVE DU PLAN DE VOLS 2026.** Nécessitant confirmation des deux parties et des différents prestataires de services et selon disponibilité, les tarifs sont à confirmer lors de la réservation ferme. Les prix mentionnés ci-dessus sont établis sur des tarifs aériens basés sur un cours du Jet/Kérosène de 800 USD/Tonne et un cours du dollar à un prix de 1€ = 1.05 \$. Ces tarifs pourront être revus à la hausse au-delà de ce cours mais ne donneront lieu à aucune baisse des prix, les conditions contractuelles sur l'aérien ne le permettant pas. Les programmes d'activités ou d'animations sont susceptibles de modifications ou d'annulations selon la météo ou la saison.

**Infos voyage :** Les horaires des vols spéciaux peuvent s'effectuer de jour comme de nuit. L'agence et le Tour Opérateur n'ayant pas la maîtrise du choix des horaires, il convient donc de considérer que les premiers et derniers jours du voyage peuvent être consacrés au transport. L'agence et l'organisateur ne sauraient donc être tenus pour responsables en cas de départ tardif le premier jour et de retour matinal le dernier jour. Horaires de vols et nom de la compagnie sont sujets à modification. Départ vols spéciaux garantis sous réserve d'un minimum de 140 passagers. Si le minimum de participants n'est pas atteint ou si les conditions du charter le nécessitent, le Tour Opérateur peut ajouter un « touché » sur un autre aéroport ou proposer le pré/post acheminement en autocar vers un autre aéroport. En cas de refus du client, l'agence appliquera les frais prévus par le barème d'annulation. Les rafraîchissements et la restauration à bord des vols spéciaux peuvent être payants. Jour de rotation des vols spéciaux prévisionnel, soumis à modifications.

**Formalités :** pour les ressortissants français, carte nationale d'identité (prolongation de 5 ans non valide) ou passeport en cours de validité. **Dès l'inscription nous fournir la photocopie de la pièce d'identité avec laquelle vous voyagez.**

**Devis et illustrations non contractuels et sous réserve de disponibilité. Sauf erreurs typographiques.**

19bis, boulevard Schuman - BP 60642 - 50106 Cherbourg Cedex / [www.vacances-anita-cherbourg.fr](http://www.vacances-anita-cherbourg.fr)  
Tél. 02 33 87 57 00 - Fax. 02 33 87 57 01 - E.mail. [lesvacancesdanita@orange.fr](mailto:lesvacancesdanita@orange.fr)



Notre engagement professionnel : avec la Garantie des fonds déposés, vous avez l'assurance que les fonds versés pour une réservation sont protégés.



# Les Vacances d'Anita

CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT

## Assurance Multirisques Cediv/groupes (voir colonne option 17)



### VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE		Annulation	Multirisque et Complémentaire			Assistance	
OPTIONS N°		3	15	16	17	19	20
<b>ANNULATION DE VOYAGE</b>							
• Annulation de voyage ↳ Franchise	• 7 623 € / personne et 38 112 € / événement • 15 € / personne sauf stipulation contraire						
• Décès, accident corporel grave, maladie grave (y compris les rechutes et aggravations)	• Maladies psychiques avec hospitalisation > 4j • Licenciement économique • Dommages aux locaux privés / pro	■	■	■	■		
• Grossesses							
• Suites de vaccination	• Refus de visa						
• Obtention d'emploi	• Vol dans les locaux privés / pro						
• Mutation	• Dommages au véhicule			■	■		
• Suppression des congés payés	• Vol de papiers d'identité						
• Convocations administratives	• Accident de transport public						
<b>BAGAGES</b>							
• Vol, perte, destruction des bagages	• 762 € / personne		■				■
• Vol, perte, destruction des bagages	• 1 524 € / personne			■	■		
• Objets de valeur ↳ Franchise	• 50 % du capital assuré • 30 € / dossier		■	■	■		
<b>ASSISTANCE RAPATRIEMENT</b>							
• Transport / Rapatriement	• Frais réels						
• Rapatriement du corps	• Frais réels						
• Frais funéraires	• 762 €						
• Retour anticipé	• Billet retour						
• Frais de recherche et de secours	• 762 € / personne et 7 622 € / événement						
• Assistance juridique à l'étranger	• 762 €						
• Avance de caution pénale à l'étranger	• 7 622 €		■			■	■
• Prolongation de séjour	• 48 € / jour (maximum 10 jours)						
• Retour des accompagnants	• Billet retour						
• Frais médicaux à l'étranger							
• Europe occidentale et bassin méd.	• 30 490 €						
• Reste du monde	• 76 225 €						
• Soins dentaires d'urgence	• 229 €						
↳ Franchise	• 30 € / dossier						
<b>EXTENSION DES FRAIS MEDICAUX</b>							
• Europe occidentale et bassin méd.	• 75 000 €		○		○	○	○
• Reste du monde	• 150 000 €						
↳ Franchise	• 30 € / dossier						
<b>RACHAT DE L'EXCLUSION *Accidents résultant de l'utilisation d'un engin motorisé (quad, jet-ski, motoneige...)*</b>			○		○	○	○
<b>INTERRUPTION DE VOYAGE</b>							
• Prestations terrestres non utilisées	• 6 098 € / pers. et 30 490 € / événement			■	■		
• Voyage de compensation	• Avoir du prix du voyage initial						
<b>RESPONSABILITE CIVILE</b>							
• Responsabilité civile vie privée ↳ Franchise	• 1 000 000 € / sinistre • 76 € / sinistre (sauf corporel)		■	■	■	■	■
<b>INDIVIDUELLE ACCIDENT</b>							
• Capital décès ou infirmité permanente accidentelle	• 3 049 € / personne et 152 449 € / événement			■	■		
<b>FERMETURE D'AEROPORT</b>							
• Frais de prolongation de séjour	• 80 € / jour / pers. (max. 5 nuits – franchise d'1 jour)		○		○		
• Remboursement du préacheminement	• 100 € / personne						
<b>PROTECTION SANITAIRE</b>							
• Annulation pour maladie grave suite épidémie ou pandémie et absence de vaccination Covid 19	• 7 623 € / personne et 38 112 € / événement						
• Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température	Franchise de 30% du montant des frais d'annulation avec un minimum de 15 € / personne						
• Rapatriement en cas d'épidémie ou de pandémie	• Frais réels		○		○		
• Frais médicaux en cas d'épidémie ou pandémie	• Europe occidentale et bassin méd. 30 490 € - Reste du monde 76 225 €						
• Frais hôteliers suite mise en quarantaine	• 150 € / nuit (maximum 14 nuits)						

Connectez-vous sur [pro.assurever.com](http://pro.assurever.com)

■ Inclus ○ En option

20250503CO - 5750 - 04.2025 - LEC - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, chartes graphiques et signatures commerciales d'ASSUREVER présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'ASSUREVER. Toute reproduction, partielle ou totale, sans autorisation écrite, est formellement interdite.

# Les Vacances d'Anita

CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT

## Annexe Informations contractuelles

(Ce document et le suivant -Conditions Particulières de Vente- constituent l'information précontractuelle telle que définie à l'article R211.4 du Code du Tourisme)

ORGANISATEUR	DETAILLANT
<b>TOURISME ORGANISATION PRODUCTION / TOP OF TRAVEL</b> (Chypre départ Cherbourg du 19 au 26 avril 2026) 3, rue Franklin 93100 MONTREUIL IM075110190 – Garant financier : GROUPAMA Noisy le Grand	<b>Madame Anita LEPRESLE / LES VACANCES D'ANITA</b> 19bis, boulevard Schuman BP 60642 50106 Cherbourg Cedex Tél. 02 33 87 57 00 – Mail. <a href="mailto:lesvacancesdanita@orange.fr">lesvacancesdanita@orange.fr</a> IM050100015 – Garant financier : APST Paris

**NOM(S) COMPAGNIE(S) AERIEENNE(S) PREVUE(S)** : Enter Air ou similaire, horaires non connus à cette date, transmis à l'agence environ 1 semaine avant le départ.

### REVISION DES PRIX

Les prix prévus au contrat sont établis à partir des cours suivants :

- **Coût des transports (carburant/énergie) = 800 USD/tonne Jet/Kérosène**
- **Redevances et taxes = 85€ à ce jour, modifiables sans préavis**
- **Taux de change = 1€=1.05\$**

Ils sont révisibles à la hausse jusqu'à 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée : Part du Transport et Part des achats en Devises.

**FRANCHISSEMENT DES FRONTIERES** : Les ressortissants français doivent être en possession d'un Passeport valide ou d'une Carte Nationale d'Identité valide (**prolongement de 5 ans des CNI non valable**). Les ressortissants étrangers doivent s'informer auprès des autorités compétentes de leur Consulat ou Ambassade.

**DUREE D'OBTENTION DU VISA** : Voyage non concerné, pas de visa pour Chypre.

**CALENDRIER DES PAIEMENTS** : 40% à la réservation + assurances si souscrites. Solde (60%) à 45 jours du départ.

**CESSION DU CONTRAT** Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le présent contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant l'agence dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession :

- **Frais d'agence : les frais de cession de l'agence sont identiques au frais d'annulation ci-dessous**
- **Frais de l'organisateur =**
  - € à ce jour (Attention, ces frais sont amenés à évoluer en fonction de la date de la cession avant le départ)**
  - les frais de cession de l'organisateur sont identiques au frais d'annulation ci-dessous**

### ANNULATION OU MODIFICATION DE NOM

Frais d'annulation/résolution du contrat ou de modification de nom : le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat ou de modifier le nom des voyageurs, moyennant le paiement des frais suivants :

- **Frais d'agence** : 80 €/personne annulée et modification de nom + assurances conservées si souscrites (non-remboursables par l'assurance en cas de sinistre)
- **Frais de l'organisateur = voir le barème d'annulation ci-dessous**

Condition d'annulation sur la partie aérienne : dans le cas d'un voyage sur vol spécial, il sera compté 100 % de frais sur les sièges réservés quelle que soit la date d'annulation. La valeur du siège à considérer est de 445 € HT / personne.

Condition d'annulation sur la partie terrestre :

A plus de	30	Jours du départ :			50 € / personne
Entre	30	Jours et	21	Jours avant le départ :	25%*
Entre	20	Jours et	10	Jours avant le départ :	65%*
Entre	9	Jours et	4	Jours avant le départ :	80%*
A moins de 4 jours du départ ou non présentation au départ :					100%*

(\*pourcentage du prix du voyage par personne annulée, hors assurances qui sont conservées à 100% en cas d'annulation ou de modification de nom)

### N° D'URGENCE

Conformément à l'article L211-10 du Code du Tourisme, vous recevrez en temps utile avant votre départ le point de contact sur place (N° d'urgence du représentant local, à utiliser sur place), ainsi que les documents nécessaires pour le bon déroulement de votre voyage, les informations sur l'heure prévue de départ, des escales, des correspondances, de l'arrivée et sur l'heure limite d'enregistrement. En attendant votre départ, le point de contact est l'agence LES VACANCES D'ANITA (voir coordonnées en haut de page).

**MINEURS NON ACCOMPAGNES** (les contacts sur place du mineur ou de son responsable seront à préciser)

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Ces Conditions Particulières de Ventes sont conformes aux dispositions de la Directive (UE) 2015/2302 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées et à leur transposition législative dans le Code du tourisme français ainsi qu'aux dispositions du Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles entré en vigueur le 25 mai 2018. Les présentes Conditions Générales de Vente sont à jour dès leur publication et annulent et remplacent toute version antérieure : [version février 2022](#).

### Formulaire d'information pour des contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficiez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le [code du tourisme](#). L'entreprise Les Vacances d'Anita (ci-après le détaillant) et l'organisateur sont entièrement responsables de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Les Vacances d'Anita et l'organisateur disposent d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elles deviendraient insolvables.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le [code du tourisme](#) :

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat.
- L'organisateur ainsi que Les Vacances d'Anita sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur (remis avec le carnet de voyage).
- Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.
- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.
- Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.
- Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.
- L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
- Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. Les Vacances d'Anita a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de L'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme domicilié 15 avenue Carnot – 75017 PARIS par téléphone 01 44 09 25 35 ou 01 44 09 88 00 et par mail [info@apst.travel](mailto:info@apst.travel), si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de Les Vacances d'Anita.

Pour consulter la directive (UE) 2015/2302 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031632248&categorieLien=id>

### Voyageurs

Le contractant est voyageur  oui  non

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'il a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données aux fins de recevoir nos promotions et sollicitations via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux (Les Vacances d'Anita ne procède pas à la cession ni à la vente de ses fichiers et traite ses données en interne, sous format numérique sécurisé. Une copie cryptée de ces données est sauvegardée et actualisée quotidiennement en Data Center Externalisé européen afin de sécuriser la disponibilité des données en cas de perte sur site) :

Oui  non

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- **Commande d'un séjour** : les données nécessaires au traitement de votre commande seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat
- **Gestion de la relation commerciale** : les données seront conservées (au plus tard) 4 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse de l'agence (voir ci-dessous) ou un courrier électronique à : [lesvacancesdanita@orange.fr](mailto:lesvacancesdanita@orange.fr).

### Informations voyage

Pour les vols spéciaux (ou charters), les horaires de vol (et éventuellement durée d'escale) sont non connus au moment de l'établissement du contrat. En temps utile avant le début du voyage et conformément à l'article L. 211-10 du Code du Tourisme, vous seront remis les documents nécessaires ainsi que les informations sur l'heure prévue de départ et l'heure limite d'enregistrement ainsi que les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

De façon générale, ce voyage est adapté aux personnes à mobilité réduite :  oui  non

Les conditions applicables en matière de formalités administratives et sanitaires, sont à consulter, jusqu'au jour du départ, sur les sites : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> et <https://www.pasteur.fr/fr>

Nous vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane : <https://pastei.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

### Mineurs

**Formalités spécifiques** : Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité, du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646\*01 à télécharger : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15646.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do). Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille.

### Révision des prix

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée : Part du Transport et Part des achats en Devises.

Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

### Cession du contrat

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le présent contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant l'agence dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

### Annulation par le voyageur

Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais prévus par l'agence et l'organisateur (voir contrat).

# Les Vacances d'Anita

✧ CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT ✧

Le Voyageur peut annuler le contrat si des circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent à **proximité immédiate du lieu du séjour et ayant des conséquences importantes sur son déroulement ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination** (l'appréciation de la survenance de ces circonstances reposera sur des éléments objectifs). Le client obtient alors le remboursement intégral du prix du séjour\* mais ne peut prétendre à des dommages et intérêts

## Annulation par l'agence ou l'organisateur

Le voyage peut être annulé par l'organisateur ou l'agence si le nombre minimum de participants n'est pas inscrit :

- 20 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée dépasse 6 jours.
- 7 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est de 2 à 6 jours.
- 48h avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est 2 jours.

Le Voyageur sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser\* mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

## (\*) Frais de Services

Toute signature de contrat avec votre agence de voyages déclenche l'intervention du professionnel pour la réservation des prestations de voyage. Ces services sont intégrés au prix du contrat et ne sont pas facturés en supplément. Cependant, pour toute annulation, quelle que soit la cause et en l'absence de report du voyage, l'agence facturera des frais de services d'un montant de :

- 80 € par personne pour les voyages moyen-courriers
- 150 € par personne pour les voyages longs courriers

## Chèques Vacances

Dans le cas de l'annulation du voyage par le voyageur, l'agence ou l'organisateur, le montant des règlements en Chèques Vacances ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement en argent, mais d'un avoir.

## Non-conformité

Lorsqu'une difficulté ou une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler au contact joint dans son carnet de voyage ou au représentant à l'hôtel/Guide dans les meilleurs délais.

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du client.

## Responsabilité

Le détaillant et l'organisateur sont co-responsables de la bonne exécution des services prévus au présent contrat et sont tenus d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté.

En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer.

## Assurances voyage – Droit de rétractation

Sauf mention expresse, aucune assurance n'est comprise dans les prix proposés. Vous serez informés de la possibilité de souscrire des assurances facultatives annulation, bagages et/ou assistance/rapatriement + option protection sanitaire avant la conclusion de la vente.

L'acheteur d'un voyage touristique dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 14 jours pour renoncer à son achat dès lors qu'il justifie qu'il est couvert par un autre contrat que celui qui lui a été vendu. Dans ces conditions, l'Agence remboursera la prime sans frais et pénalités. Cependant, les assurances souscrites, notamment à moins de 30 jours du départ ne seront jamais remboursables.

Les assurances souscrites comportent des limitations de garanties, des exclusions, des franchises et des obligations en cas de sinistre. Ainsi elles ne couvrent pas les risques et conséquences des maladies ou pathologies connues avant leur souscription et l'agence ne saurait être tenue pour responsable de ces conditions, qui sont celles de l'assureur.

## Formalités sanitaires

Covid-19 : certains prestataires, pays de destination ou transporteurs peuvent exiger la présentation d'un certificat d'une vaccination reconnue contre le covid-19 et/ou autre

formalité, comme un test PCR, antigénique ou sérologique réalisé dans un délai précis avant le départ. Un test pourra également être exigé au retour en France, le plus souvent en zone aéroportuaire. Dans tous les cas, des mesures de quarantaine pourront être exigées par le pays de destination en cas de test positif. Nous vous invitons à vous renseigner sur les assurances possibles. Les Vacances d'Anita vous informera précisément lors de votre demande de réservation en fonction du dernier état des informations disponibles. La réalisation de la formalité et son coût demeure à la charge du voyageur. Il appartient au voyageur d'estimer s'il entend se conformer à cette obligation et Les Vacances d'Anita décline toute responsabilité si le voyageur se voyait refuser l'accès à l'un des services composant le forfait en raison d'une non-conformité à l'exigence sanitaire requise.

## Hôtels en séjours ou circuits

Pour des raisons organisationnelles, les hôtels mentionnés sur le contrat peuvent être remplacés par des hôtels similaires (de même catégorie). Des aménagements peuvent aussi être apportés aux prestations hôtelières pour des raisons sanitaires. Pour les circuits, l'ordre des étapes et donc des hébergements, pourront être modifiés tout en respectant l'intégralité des visites. Ces éléments ne sont pas considérés comme essentiels dans le forfait et ne peuvent donc pas donner lieu à une résolution sans frais par le client

## Frais d'agence

L'agence applique les frais suivants pour les réservations individuelles :

- . Frais d'inscription = 22€ / dossier
- . Frais d'inscription voyages à la carte = 50€ / dossier
- . Frais de traitement Chèques Vacances (par versement) = 20 € (-700€) et 3% (+700€)
- . Modification, cession ou annulation (moyen-courrier) = 50€ / personne
- . Modification, cession ou annulation (long courrier) = 10%\* / pers.
- (\* du prix du voyage par personne, avec un minimum de 100€ par personne)
- . Obtention Visa (hors coût du visa) = 15 à 30€ / pers.
- . Chronopost, Recommandé = 26€ / envoi par trajet

**Le règlement pour toute réservation à moins d'un mois du départ est accepté uniquement en espèces ou CB.**

## Vois Spéciaux (ou charters)

Si le minimum de participants n'est pas atteint ou si les conditions du charter le nécessitent, le Tour Opérateur peut proposer le pré/post acheminement en autocar vers un autre aéroport. En cas de refus du client, l'agence appliquera les frais prévus par le barème d'annulation. Les horaires des vols spéciaux peuvent s'effectuer de jour comme de nuit. L'agence et le Tour Opérateur n'ayant pas la maîtrise du choix des horaires, il convient donc de considérer que les premiers et derniers jours du voyage peuvent être consacrés au transport. Le départ peut être tardif le premier jour et le retour matinal le dernier jour, par conséquent, la première et/ou la dernière nuit peut se trouver écourtée. Les horaires de vols sont sujets à modification de même que le nom de la compagnie. Les rafraîchissements et la restauration à bord des vols spéciaux peuvent être payants.

## Médiation du Tourisme et du Voyage

Le voyageur peut saisir le service client de l'agence de toute réclamation, à l'adresse ci-dessous par lettre ou mail accompagné(e) de tout justificatif. A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement, dans un délai d'1 an à compter de sa réclamation écrite, le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel) ou à l'adresse postale suivante : Médiation du Tourisme et du Voyage - BP 80 303 - 75823 Paris Cedex 17.

## **ATTENTION : Extension de la durée de validité de la carte nationale d'identité**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans). Si vous voyagez en dehors de la France, vous devez utiliser une carte d'identité ou un passeport valide. En effet, une carte nationale d'identité portant une date de fin de validité dépassée n'est pas valable pour voyager, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité. Si vous décidez néanmoins de voyager avec votre carte d'identité en fin de validité mais bénéficiant de l'extension de 5 ans, c'est à vos risques et périls et l'agence de voyages ne pourra être tenue pour responsable des conséquences que cela pourrait entraîner. Pour tout renseignement complémentaire, consultez les sites <http://www.diplomatie.gouv.fr> ou <http://www.interieur.gouv.fr>.

Une indemnité forfaitaire de 40 € (minimum) pour frais de recouvrement sera appliquée en cas de retard de paiement conformément aux articles L441-3 et L441-6 du code du commerce.

Les Vacances d'Anita – 19bis boulevard Schuman BP 60642 – 50106 Cherbourg Cedex – Tél. 02 33 87 57 00 – E-mail. [lesvacancesdanita@orange.fr](mailto:lesvacancesdanita@orange.fr)  
SIRET 501 251 094 00014 – RCS Cherbourg – IM050100015 – Garant financier : APST – RC pro : GAN Assurances

Je certifie avoir pris connaissance de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et du formulaire standard d'information, avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ, avoir pris connaissance de la brochure et/ou le devis et le programme de l'organisateur, ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites.